

Président	Florent BENOIT
Membres présents	
ARCHAMPS	A. RIESEN, S. BEN OTHMANE
BEAUMONT	M. GENOUD, Nicolas LAKS
BOSSEY	J-L. PECORINI
CHENEX	P-J. CRASTES
CHEVRIER	A. CUZIN
COLLONGES-SOUS-SALEVE	B. GONDOUIN, P. CHASSOT
DINGY-EN-VUACHE	E. ROSAY
FEIGERES	M. SALLIN
JONZIER-EPAGNY	M. MERMIN
NEYDENS	C. VINCENT, L. VESIN
PRESILLY	L. DUPAIN
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, J. CHEVALIER, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, J-P. SERVANT
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND
VERS	J. LAVOREL
VIRY	S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET
VULBENS	F. BENOIT
Membres représentés	D. THEVENOZ par B. GONDOUIN, M. GRATS par M. SALLIN, V. LECAUCHOIS par J. CHEVALIER, S. LOYAU par M. DE SMEDT, G. NICOUUD par J. BOUCHET, S. DUBEAU par J-P. SERVANT, E. BATTISTELLA par C. VINCENT, F. GUILLET par F. BENOIT
Membres excusés	G. ZORITCHAK, G. BARON
Membres absents	Nathalie LAKS, D. CHAPPOT, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, C. MERLOT
Secrétaire de séance	Carole VINCENT
Quorum	25
Membres de l'Administration	C. AOUIZERATE, Directeur de Cabinet L. CLAUDEL, Directeur Général des Services J. MANTIONE, Directrice Générale Adjointe Ressources et modernisation O. MANIN, Directeur Général Adjoint Territoire durable J. BARBIER, Directrice Générale Adjointe Cohésion territoriale M. DUCLOS-COMESTAZ, Directrice Attractivité territoriale D. BOISSIEUX, Directrice des ressources humaines F. PERRIN, Directeur du Service des eaux

Point information/débat préalable

1. Rapport social unique 2024 de la Communauté de Communes du Genevois

Présentation de J-C. GUILLON, annexée au présent procès-verbal.

2. Actualités de la Communauté de Communes du Genevois

Présentation de A. MAGNIN, annexée au présent procès-verbal.

A. MAGNIN remercie Amélie BIANCHI et tout le Service communication pour le travail réalisé pendant cette mandature.

ORDRE DU JOUR

I. Constatation du quorum	2
II. Désignation d'un secrétaire de séance	2
III. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 02 février 2026	3
IV. Délibérations	3
1. Finances	3
1.1. Budget primitif 2026 – Budget principal	3
1.2. Budget primitif 2026 – Budget annexe Régie eau	7
1.3. Budget primitif 2026 – Budget annexe Régie assainissement	10
1.4. Budget primitif 2026 – Budget annexe ZAE	13
1.5. Budget primitif 2026 – Budget annexe ZAC de Cervonnex	16
1.6. Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de Communes du Genevois et l'entreprise Raphaël MOYNAT portant règlement du différend relatif au paiement de la redevance spéciale au titre des années 2017, 2018 et 2019	19
2. Tourisme	21
2.1. Budget primitif et plan stratégique et marketing 2026 de l'Office de Tourisme Monts du Genevois	21
V. Compte-rendu des représentations dans les organismes extérieurs	23
VI. Compte-rendu des travaux du Bureau communautaire et des décisions du Président	24
VII. Divers	24

I. Constatation du quorum

F. BENOIT constate que la condition du quorum est remplie en présence de 33 Conseillers communautaires et ouvre la séance à 19h10, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables en vertu de l'article L5211-1 du même code.

II. Désignation d'un secrétaire de séance

C. VINCENT est désignée secrétaire de séance.

III. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 02 février 2026

Aucune observation.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 41
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Arrivée dans la salle à 19h13 de P. DURET.

IV. Délibérations

1. Finances

1.1. Budget primitif 2026 – Budget principal

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne possibilité pour l'exécutif, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Lors de la séance du 2 février 2026 le Conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires 2026 de l'ensemble des budgets et pris acte du rapport d'orientation budgétaire, conformément aux dispositions prévues à l'article L2312-1 du CGCT.

A partir des orientations et des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2026.

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal de la Communauté de Communes du Genevois, dont le montant total s'élève à :

Libellé	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	35 271 033,00	11 361 469,00	46 632 502,00
Recettes	35 271 033,00	11 361 469,00	46 632 502,00

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;
Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026 ;
Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 février 2026 prenant acte du rapport et débat d'orientation budgétaire 2026 – Budget principal et budgets annexes ;
Vu la note de présentation et la maquette budgétaire annexées à la présente délibération ;*

DELIBERE

Article 1 : adopte le budget primitif 2026 du budget principal de la Communauté de Communes du Genevois, présenté comme suit par chapitre :

M 57 BUDGET PRIMITIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Niveau de vote	Libellé	Pour Mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
011	Charges à caractère général	14 321 295,95	7 906 008,00	7 906 008,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 670 160,00	11 552 416,00	11 552 416,00
014	Atténuation de produits	4 838 000,00	4 951 200,00	4 951 200,00
65	Autres charges de gestion courante	5 028 172,47	7 134 774,00	7 134 774,00
Total des dépenses de gestion courante		35 857 628,42	31 544 398,00	31 544 398,00
66	Charges financières	364 500,00	458 000,00	458 000,00
67	Charges spécifiques	75 000,00	31 000,00	31 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	39 000,00	39 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		36 297 128,42	32 072 398,00	32 072 398,00
023	Virement à la section d'investissement	642 121,58	1 928 535,00	1 928 535,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250 000,00	1 270 100,00	1 270 100,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 892 121,58	3 198 635,00	3 198 635,00
Total		38 189 250,00	35 271 033,00	35 271 033,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Niveau de vote	Libellé	Pour Mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
013	Atténuation des charges	150 000,00	120 616,00	120 616,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations, marchandises	3 099 180,00	2 592 399,00	2 592 399,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	5 600 000,00	5 787 665,00	5 787 665,00
731	Fiscalités locales	17 333 000,00	16 843 673,00	16 843 673,00
74	Dotations et participations	10 952 250,00	9 479 280,00	9 479 280,00
75	Autres produits de gestion courante	794 820,00	316 100,00	316 100,00
Total des recettes de gestion courante		37 929 250,00	35 139 733,00	35 139 733,00
76	Produits financiers	79 000,00	69 300,00	69 300,00
77	Produits spécifiques	130 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		38 138 250,00	35 219 033,00	35 219 033,00
042	Opérations d'ordre entre sections	51 000,00	52 000,00	52 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		51 000,00	52 000,00	52 000,00
002	Résultat reporté de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total		38 189 250,00	35 271 033,00	35 271 033,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
Total des dépenses d'équipement		16 629 723,00	7 463 072,00	7 463 072,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	610 000,00	900 000,00	900 000,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	2 546 397,00	2 546 397,00
Total des dépenses financières		1 110 000,00	3 446 397,00	3 446 397,00
4581...	Total des opérations pour compte de tiers	589 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		18 328 723,00	10 909 469,00	10 909 469,00
040	Opérations d'ordre entre sections	51 000,00	52 000,00	52 000,00
041	Opérations patrimoniales	6 710 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 761 000,00	452 000,00	452 000,00
001	Résultat reporté d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL		25 089 723,00	11 361 469,00	11 361 469,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
13	Subventions d'investissement	4 188 512,00	2 137 050,00	2 137 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 532 089,42	5 108 060,00	5 108 060,00
Total des recettes d'équipement		13 720 601,42	7 245 110,00	7 245 110,00
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	2 150 000,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 000,00	181 224,00	181 224,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	336 500,00	336 500,00
Total des recettes financières		2 178 000,00	517 724,00	517 724,00
4582...	Total des opérations pour compte de tiers	589 000,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		16 487 601,42	7 762 834,00	7 762 834,00
021	Virement de la section de fonctionnement	642 121,58	1 928 535,00	1 928 535,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250 000,00	1 270 100,00	1 270 100,00
041	Opérations patrimoniales	6 710 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 602 121,58	3 598 635,00	3 598 635,00
TOTAL		25 089 723,00	11 361 469,00	11 361 469,00

RECAPITULATIF OPERATIONS DEPENSES INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Propositions Budget Primitif 2026	Vote
9001	Attractivité territoriale	1 901 829,00	1 901 829,00
9002	Habitat	825 960,00	825 960,00
9003	Equipement d'avenir	770 709,00	770 709,00
9004	Mobilité douce	771 000,00	771 000,00
9005	Gestion et valorisation des déchets	1 092 500,00	1 092 500,00
9006	Transition écologique	1 331 600,00	1 331 600,00
9007	Cohésion territoriale	769 474,00	769 474,00
TOTAL DEPENSES DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		7 463 072,00	7 463 072,00

Article 2 : précise que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre avec opération pour la section d'investissement.

Article 3 : autorise l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

N. LAKS souligne que la participation financière de la Communauté de Communes du Genevois au Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR) était nulle en 2025, au regard des résultats excédentaires de ce dernier.

C. VINCENT mentionne que le budget dédié aux aides à la pierre devra être un peu augmenté, en raison de la hausse des demandes adressées à la Communauté de Communes.

P.-J. CRASTES s'interroge sur le bilan des recettes du budget principal présenté dans le support PowerPoint et qui enregistre une baisse de 3 000 000 € par rapport à l'exercice précédent.

M. DE SMEDT rappelle qu'une part des anciennes recettes revient désormais au Pôle métropolitain du Genevois français avec le transfert de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), notamment le versement mobilité et que, si toutes les recettes fiscales ne sont pas reprises dans le document de présentation, elles sont néanmoins inscrites au budget.

P.-J. CRASTES s'associe aux remerciements adressés par le Président et le Vice-Président aux services pour tout le travail budgétaire réalisé dans le cadre des séminaires des élus. Il note toutefois que la présentation faite aujourd'hui est très différente de la situation alarmante alors évoquée lors de ces derniers. Il regrette en outre les propos déplaisants entendus en aparté, et même de la part d'élus du Département, d'Annecy et d'Annemasse, quant à la prétendue situation financière catastrophique de la Communauté de Communes et soi-disant dissimulée aux Conseillers communautaires. Le travail de recherche d'économies initié par Florent BENOIT était effectivement nécessaire, comme dans toute organisation, et a permis d'éviter de se retrouver dans une situation de blocage. Les projections peuvent certes faire peur mais il est toutefois indispensable de tracer des trajectoires et de travailler ensuite à leur réalisation ou rectification, même si certains arbitrages sont parfois difficiles. En tout état de cause, Pierre-Jean CRASTES considère que les propos qu'il a pu entendre ne reflètent pas la situation financière de la collectivité.

M. DE SMEDT assure que si la situation financière avait été maintenue telle quelle et que les actions avaient été menées comme lors des précédents exercices budgétaires, le budget n'aurait pu être équilibré et la prospective aurait été mauvaise.

F. BENOIT fait part de sa satisfaction quant au résultat positif résultant du travail des séminaires des élus. La préconisation du Cabinet Stratorial de réaliser 2,5 millions d'économies de fonctionnement n'a toutefois pu être totalement suivie en atteignant seulement 1,6 millions d'euros mais qui, cependant, ont permis de retrouver des marges de manœuvre. Il rappelle par ailleurs certains éléments de contexte créant une incertitude, tels le projet du tramway retardé par les recours déposés en Suisse et le décalage du projet de l'Ecoparc qui aurait dû générer un certain nombre de taxes économiques avec l'implantation d'entreprises. Au regard des impondérables, les élus doivent adapter le budget et revoir les priorités pour mener à bien les politiques publiques de la collectivité et nécessaires au territoire.

P.-J. CRASTES attire l'attention sur le décalage entre la part intercommunale de la fiscalité pesant sur les administrés et la diminution de certaines actions intercommunales, telles que la limitation du développement des crèches et de l'offre de transports.

M. DE SMEDT rappelle que l'équilibre budgétaire est créé soit en modifiant le niveau des taxes existantes, soit en développant des actions pour obtenir d'autres bases économiques qui, avec les taux, constituent les deux composantes des taxes.

F. BENOIT souligne qu'une hausse d'impôt est acceptable si elle est justifiée par la réalisation d'un projet ou d'une offre de service supplémentaire à la population. Au regard notamment du projet de la nouvelle caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et de la construction de nouvelles crèches, les prochains élus pourront envisager une hausse de la fiscalité qui n'a pas été particulièrement augmentée durant cette mandature.

1.2. Budget primitif 2026 – Budget annexe Régie eau

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne possibilité pour l'exécutif, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Lors de la séance du 2 février 2026 le Conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires 2026 de l'ensemble des budgets et pris acte du rapport d'orientation budgétaire, conformément aux dispositions prévues à l'article L2312-1 du CGCT.

A partir des orientations et des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2026.

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe Régie eau de la Communauté de Communes du Genevois, dont le montant total s'élève à :

Libellé	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	6 783 281,00	10 627 096,00	17 410 377,00
Recettes	6 783 281,00	10 627 096,00	17 410 377,00

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'eau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 février 2026 prenant acte du rapport et débat d'orientation budgétaire 2026 – Budget principal et budgets annexes ;

Vu la note de présentation et la maquette budgétaire annexées à la présente délibération ;

Article 1 : adopte le budget primitif 2026 du budget annexe Régie eau de la Communauté de Communes du Genevois, présenté comme suit par chapitre :

M49 BUDGET PRIMITIF EAU

DEPENSES D'EXPLOITATION				
Niveau de vote	Libellé	Pour Mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
011	Charges à caractère général	2 671 200,92	2 410 124,00	2 410 124,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 300 000,00	1 343 100,00	1 343 100,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	269 000,00	212 000,00	212 000,00
Total des dépenses de gestion courante		4 240 200,92	3 965 224,00	3 965 224,00
66	Charges financières	342 649,08	396 807,00	396 807,00
67	Charges spécifiques	158 500,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 741 350,00	4 392 031,00	4 392 031,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	691 250,00	691 250,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 215 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 215 000,00	2 391 250,00	2 391 250,00
Total		6 956 350,00	6 783 281,00	6 783 281,00

RECETTES D'EXPLOITATION				
Niveau de vote	Libellé	Pour Mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
013	Atténuation des charges	7 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations, marchandises	6 850 000,00	6 626 277,00	6 626 277,00
73	Produit issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	45 000,00	45 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 857 000,00	6 686 277,00	6 686 277,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 350,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 859 350,00	6 686 277,00	6 686 277,00
042	Opérations d'ordre entre sections	97 000,00	97 004,00	97 004,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		97 000,00	97 004,00	97 004,00
002	Résultat reporté de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total		6 956 350,00	6 783 281,00	6 783 281,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
Total des dépenses d'équipement		6 785 000,00	9 215 000,00	9 215 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 006 030,47	1 025 092,00	1 025 092,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 006 030,47	1 025 092,00	1 025 092,00
4581...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 791 030,47	10 240 092,00	10 240 092,00
040	Opérations d'ordre entre sections	97 000,00	97 004,00	97 004,00
041	Opérations patrimoniales	120 000,00	290 000,00	290 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		217 000,00	387 004,00	387 004,00
001	Résultat reporté d'investissement			0,00
TOTAL		8 008 030,47	10 627 096,00	10 627 096,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
13	Subventions d'investissement	1 000 000,00	800 000,00	800 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 673 030,47	7 145 846,00	7 145 846,00
Total des recettes d'équipement		5 673 030,47	7 945 846,00	7 945 846,00
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
4582...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 673 030,47	7 945 846,00	7 945 846,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	691 250,00	691 250,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 215 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
041	Opérations patrimoniales	120 000,00	290 000,00	290 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 335 000,00	2 681 250,00	2 681 250,00
TOTAL		8 008 030,47	10 627 096,00	10 627 096,00

RECAPITULATIF OPERATIONS DEPENSES INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Propositions Budget Primitif 2026	Vote
100	Usine de traitement	350 000,00	350 000,00
200	Infrastructures intercommunales (forages, chaînes de transfert)	2 705 000,00	2 705 000,00
300	Reseaux gestion patrimoine, renforcement, amélioration	2 165 000,00	2 165 000,00
400	Reseaux opérations d'opportunité et dévoiement	325 000,00	325 000,00
500	Extensions du réseau	780 000,00	780 000,00
600	Réservoirs sources pompages niveau UDI	730 000,00	730 000,00
700	Branchements	600 000,00	600 000,00
800	Service commun, équipement réseaux	1 300 000,00	1 300 000,00
900	Etudes structurantes	260 000,00	260 000,00
TOTAL DEPENSES DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		9 215 000,00	9 215 000,00

Article 2 : précise que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre avec opération pour la section d'investissement.

Article 3 : autorise l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1.3. Budget primitif 2026 – Budget annexe Régie assainissement

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne possibilité pour l'exécutif, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Lors de la séance du 2 février 2026 le Conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires 2026 de l'ensemble des budgets et pris acte du rapport d'orientation budgétaire, conformément aux dispositions prévues à l'article L2312-1 du CGCT.

A partir des orientations et des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2026.

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe Régie assainissement de la Communauté de Communes du Genevois, dont le montant total s'élève à :

Libellé	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	11 457 181,00	8 180 949,00	19 638 130,00
Recettes	11 457 181,00	8 180 949,00	19 638 130,00

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;
Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;
Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'assainissement (hors gestion des eaux pluviales urbaines) ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 février 2026 prenant acte du rapport et débat d'orientation budgétaire 2026 – Budget principal et budgets annexes ;
Vu la note de présentation et la maquette budgétaire annexées à la présente délibération ;*

DELIBERE

Article 1 : adopte le budget primitif 2026 du budget annexe Régie assainissement de la Communauté de Communes du Genevois, présenté comme suit par chapitre :

M49 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION				
Niveau de vote	Libellé	Pour Mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
011	Charges à caractère général	1 887 410,00	1 685 125,00	1 685 125,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 200 000,00	1 367 971,00	1 367 971,00
014	Atténuation de produits	1 250 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 557 000,00	4 280 000,00	4 280 000,00
Total des dépenses de gestion courante		7 894 410,00	8 683 096,00	8 683 096,00
66	Charges financières	170 707,69	321 380,00	321 380,00
67	Charges spécifiques	747 500,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 812 617,69	9 029 476,00	9 029 476,00
023	Virement à la section d'investissement	693 556,76	652 695,00	652 695,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 775 000,00	1 775 010,00	1 775 010,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 468 556,76	2 427 705,00	2 427 705,00
Total		11 281 174,45	11 457 181,00	11 457 181,00

RECETTES D'EXPLOITATION				
Niveau de vote	Libellé	Pour Mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
013	Atténuation des charges	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations, marchandises	10 290 824,45	11 149 178,00	11 149 178,00
73	Produit issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion courante		10 298 824,45	11 167 178,00	11 167 178,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	701 350,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 000 174,45	11 167 178,00	11 167 178,00
042	Opérations d'ordre entre sections	281 000,00	290 003,00	290 003,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		281 000,00	290 003,00	290 003,00
002	Résultat reporté de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total		11 281 174,45	11 457 181,00	11 457 181,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
Total des dépenses d'équipement		5 939 746,00	7 153 794,00	7 153 794,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	292 775,87	517 152,00	517 152,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		292 775,87	517 152,00	517 152,00
4581...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 232 521,87	7 670 946,00	7 670 946,00
040	Opérations d'ordre entre sections	281 000,00	290 003,00	290 003,00
041	Opérations patrimoniales	120 000,00	220 000,00	220 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		401 000,00	510 003,00	510 003,00
001	Résultat reporté d'investissement			0,00
TOTAL		6 633 521,87	8 180 949,00	8 180 949,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
13	Subventions d'investissement	800 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 244 965,11	4 333 244,00	4 333 244,00
Total des recettes d'équipement		4 044 965,11	5 533 244,00	5 533 244,00
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
4582...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 044 965,11	5 533 244,00	5 533 244,00
021	Virement de la section de fonctionnement	693 556,76	652 695,00	652 695,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 775 000,00	1 775 010,00	1 775 010,00
041	Opérations patrimoniales	120 000,00	220 000,00	220 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 588 556,76	2 647 705,00	2 647 705,00
TOTAL		6 633 521,87	8 180 949,00	8 180 949,00

RECAPITULATIF OPERATIONS DEPENSES INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Propositions Budget Primitif 2026	Vote
110	Stations d'épuration	1 360 000,00	1 360 000,00
210	Infrastructures intercommunales (chaines de transfert, bassins)	414 294,00	414 294,00
310	Reseaux gestion patrimoine	2 070 000,00	2 070 000,00
410	Reseaux opérations d'opportunité et dévoiement	109 500,00	109 500,00
510	Extensions du réseau	910 000,00	910 000,00
610	Poste de relevage, déversoirs d'orage équipement réseaux	250 000,00	250 000,00
710	Branchements	300 000,00	300 000,00
810	Service commun, équipement réseaux	1 490 000,00	1 490 000,00
910	Etudes structurantes	250 000,00	250 000,00
TOTAL DEPENSES DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		7 153 794,00	7 153 794,00

Article 2 : précise que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre avec opération pour la section d'investissement.

Article 3 : autorise l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

M. DE SMEDT mentionne la nécessité pour la Communauté de Communes d'investir dans les réseaux d'eau et d'assainissement, afin de maintenir la qualité de l'eau potable et la capacité de traitement des eaux usées. Sans ces investissements, la population du territoire ne pourra augmenter.

E. ROSAY rappelle que la hausse des tarifs de distribution d'eau potable et d'assainissement, que les prochains élus devront voter, permettra de payer les pénalités européennes pour carence d'investissements au cours des 15 dernières années. Le Vice-Président insiste sur l'important travail de communication à réaliser pour expliquer la rénovation des Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEP), l'intérêt pour l'environnement et la qualité de l'eau.

1.4. Budget primitif 2026 – Budget annexe ZAE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne possibilité pour l'exécutif, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Lors de la séance du 2 février 2026 le Conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires 2026 de l'ensemble des budgets et pris acte du rapport d'orientation budgétaire, conformément aux dispositions prévues à l'article L2312-1 du CGCT.

A partir des orientations et des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2026.

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes du Genevois, dont le montant total s'élève à :

Libellé	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	20 000,00	1 010 772,00	1 030 772,00
Recettes	20 000,00	1 010 772,00	1 030 772,00

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;
 Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 7 : développement d'une stratégie de développement économique favorisant la création d'emplois ;
 Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière de zones d'activités ;
 Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 février 2026 prenant acte du rapport et débat d'orientation budgétaire 2026 – Budget principal et budgets annexes ;
 Vu la note de présentation et la maquette budgétaire annexées à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : adopte le budget primitif 2026 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes du Genevois, présenté comme suit par chapitre :

M 57 BUDGET PRIMITIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Niveau de vote	Libellé	Pour Mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
011	Charges à caractère général	20 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	14 400,00	14 400,00
Total des dépenses de gestion courante		20 000,00	16 400,00	16 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		20 000,00	16 400,00	16 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 496,30	3 600,00	3 600,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 496,30	3 600,00	3 600,00
Total		23 496,30	20 000,00	20 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Niveau de vote	Libellé	Pour Mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
013	Atténuation des charges	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations, marchandises	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalités locales	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 496,30	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		16 496,30	20 000,00	20 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 496,30	20 000,00	20 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	7 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 000,00	0,00	0,00
002	Résultat reporté de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total		23 496,30	20 000,00	20 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
20	Immobilisation incorporelle	146 914,00	122 000,00	122 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	87 086,00	87 086,00
21	Immobilisations corporelles	31 287,30	230 000,00	230 000,00
23	Immobilisations en cours	950 455,00	538 949,00	538 949,00
Total des dépenses d'équipement		1 128 656,30	978 035,00	978 035,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	32 737,00	32 737,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	32 737,00	32 737,00
4581...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 128 656,30	1 010 772,00	1 010 772,00
040	Opérations d'ordre entre sections	7 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 000,00	0,00	0,00
001	Résultat reporté d'investissement			0,00
TOTAL		1 135 656,30	1 010 772,00	1 010 772,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
13	Subventions d'investissement	0,00	105 000,00	105 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 132 160,00	596 397,00	596 397,00
Total des recettes d'équipement		1 132 160,00	701 397,00	701 397,00
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	305 775,00	305 775,00
Total des recettes financières		0,00	305 775,00	305 775,00
4582...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 132 160,00	1 007 172,00	1 007 172,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 496,30	3 600,00	3 600,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 496,30	3 600,00	3 600,00
TOTAL		1 135 656,30	1 010 772,00	1 010 772,00

Article 2 : précise que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Article 3 : autorise l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1.5. Budget primitif 2026 – Budget annexe ZAC de Cervonnex

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des charges d'un exercice budgétaire.

L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne possibilité pour l'exécutif, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Lors de la séance du 2 février 2026 le Conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires 2026 de l'ensemble des budgets et pris acte du rapport d'orientation budgétaire, conformément aux dispositions prévues à l'article L2312-1 du CGCT.

A partir des orientations et des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2026.

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe ZAC de Cervonnex de la Communauté de Communes du Genevois, dont le montant total s'élève à :

Libellé	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	115 000,00	1 950 000,00	2 065 000,00
Recettes	115 000,00	1 950 000,00	2 065 000,00

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 7 : développement d'une stratégie de développement économique favorisant la création d'emplois ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière de zones d'activités ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 février 2026 prenant acte du rapport et débat d'orientation budgétaire 2026 – Budget principal et budgets annexes ;

Vu la note de présentation et la maquette budgétaire annexées à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : adopte le budget primitif 2026 du budget annexe ZAC de Cervonnex de la Communauté de Communes du Genevois, présenté comme suit par chapitre :

M 57 BUDGET PRIMITIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour Mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
011	Charges à caractère général	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	5 000,00	5 000,00
66	Charges financières	1 000,00	110 000,00	110 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 000,00	115 000,00	115 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
Total		1 000,00	115 000,00	115 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour Mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
013	Atténuation des charges	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations, marchandises	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalités locales	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 000,00	115 000,00	115 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 000,00	115 000,00	115 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 000,00	115 000,00	115 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
002	Résultat reporté de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total		1 000,00	115 000,00	115 000,00

M 57 BUDGET PRIMITIF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
21	Immobilisation corporelles	120 000,00	1 208 000,00	1 208 000,00
Total des dépenses d'équipement		120 000,00	1 208 000,00	1 208 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 090 000,00	742 000,00	742 000,00
Total des dépenses financières		1 105 000,00	742 000,00	742 000,00
4581...	Total des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 225 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00
001	Résultat reporté d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 225 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions budget primitif 2026	Vote
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 225 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
Total des recettes d'équipement		1 225 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
4582...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 225 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 225 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00

Article 2 : précise que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Article 3 : autorise l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

Accord unanime du Conseil communautaire pour approuver les délibérations 1.1 à 1.5 en un seul vote.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 42
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

F. BENOIT remercie le Vice-Président, Michel DE SMEDT, pour son investissement durant 2 mandats successifs.

Applaudissements.

1.6. Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de Communes du Genevois et l'entreprise Raphaël MOYNAT portant règlement du différend relatif au paiement de la redevance spéciale au titre des années 2017, 2018 et 2019

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Laks, 5e Vice-Président,

L'entreprise Raphael MOYNAT, par l'intermédiaire de son représentant, Monsieur Raphaël MOYNAT, s'oppose au règlement de trois factures relatives à la redevance spéciale portant sur les années 2017, à 2019. Elle conteste les volumes collectés et demande les justificatifs correspondants.

L'entreprise conteste le montant de la redevance spéciale qui lui a été imputé, représentant :

- Pour l'année 2017 : 594,00 €.
- Pour l'année 2018 : 685,08 €.
- Pour l'année 2019 : 198,00 €.
- Soit un montant total de 1 477,08 €.

Ce litige est en cours depuis 2018. Jusqu'à ce jour, aucune solution pour clore définitivement le dossier n'a été retenue. Plusieurs procédures ont été entamées, à l'issue desquelles aucune conclusion n'en est sortie.

Compte tenu du contexte et de l'ancienneté du dossier, ainsi que de l'impossibilité d'exonérer totalement le débiteur dans ce dossier puisque celui-ci a bénéficié du service public de collecte et gestion des déchets, les parties se sont rapprochées aux fins de mettre un terme à leur différend.

L'instruction codificatrice n° BOFIP-GCP-21-0043 du 23 décembre 2021, relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, permet à l'assemblée délibérante d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle sur une créance.

Il est proposé au Conseil communautaire d'accorder une remise gracieuse partielle sur les titres émis pour le recouvrement de la redevance spéciale de 2017 à 2019, comme suit :

- Sur le titre émis pour l'année 2017, d'un montant de 594,00 € = remise partielle de 519,00 €.
- Sur le titre émis pour l'année 2018, d'un montant de 685,08 € = remise partielle de 607,08 €.
- Sur le titre émis pour l'année 2019, d'un montant de 198,00 € = remise partielle de 129,00 €.

L'entreprise versera donc :

- 75 € au titre de l'année 2017.
- 78 € au titre de l'année 2018.
- 69 € au titre de l'année 2019.
- Soit un montant total de 222,00 € qui vaudra paiement de la redevance spéciale pour les années 2017 à 2019.

La présente délibération a pour objet d'approuver le présent protocole transactionnel permettant d'acter l'accord auquel les parties ont ainsi abouti.

Vu le code civil, et notamment ses articles 2044 et 2052 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 6 : développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière de déchets ménagers ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;

Vu l'instruction codificatrice n° BOFIP-GCP-21-0043 du 23 décembre 2021 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu le protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : **accorde** la remise gracieuse partielle sur les titres émis à l'encontre de l'entreprise Raphaël MOYNAT pour le recouvrement de la redevance spéciale 2017, 2018 et 2019 :

- Sur le titre émis pour l'année 2017, d'un montant de 594,00 € = remise partielle de 519,00 €.
- Sur le titre émis pour l'année 2018, d'un montant de 685,08 € = remise partielle de 607,08 €.
- Sur le titre émis pour l'année 2019, d'un montant de 198,00 € = remise partielle de 129,00 €.

Article 2 : **approuve** le protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de communes du Genevois et l'entreprise Raphaël MOYNAT, portant règlement du différend relatif au paiement de la redevance spéciale au titre des années 2017, 2018 et 2019, annexé à la présente délibération.

Article 3 : **rappelle** que ces remises gracieuses se traduisent comptablement par l'émission de mandats au compte 6577 du budget principal.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole d'accord transactionnel et toutes pièces annexes.

Article 5 : **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

N. LAKS note que cette délibération met en relief une difficulté pour le Service gestion et valorisation des déchets au sujet de la redevance spéciale.

F. BENOIT salue la prise de poste par la nouvelle directrice, Hermine TASHJIAN.

VOTE : POUR : 42
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

2. Tourisme

2.1. Budget primitif et plan stratégique et marketing 2026 de l'Office de Tourisme Monts du Genevois

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur de Viry, 11e Vice-Président,

• Budget primitif 2026

Par délibération n° 2026-02 du 21 janvier 2026, le Comité de direction de l'Office de Tourisme Monts du Genevois constitué sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), a approuvé le budget primitif 2026 de ce dernier, comme suit :

- La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 112 470 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 42 440 €.

Conformément aux dispositions de l'article R133-16 du code du tourisme, ces comptes doivent être également soumis à l'approbation des Conseils communautaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres : Annemasse-Les-Voirons Agglomération, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la Communauté de Communes du Genevois.

La convention d'objectifs 2024-2026, signée par l'ensemble des parties prenantes, prévoyait la répartition des subventions comme suit et à verser en deux fois :

- 247 441 € par Annemasse-Les-Voirons Agglomération.
- 128 373 € par la Communauté de Communes du Genevois (au prorata du nombre d'habitants et conformément à la délibération n° 20231218_cc_tour_158 du Conseil communautaire du 18 décembre 2023).
- 42 406 € par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Un travail conséquent a été mené par l'EPIC sur la collecte de la taxe de séjour, qui n'a appelé que 50 % de la subvention en 2025.

Pour l'année 2026, le budget primitif est établi sur la base de 50 % des subventions initialement envisagées dans la convention et qui se répartissent comme suit :

- 123 720,50 € par Annemasse-Les-Voirons Agglomération.
- 64 186,50 € par la Communauté de Communes du Genevois.
- 21 203 € par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Pour rappel, l'article 7.2.1 de la convention quadripartite pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 indique que « le montant du concours des EPCI est arrêté annuellement par le Conseil communautaire, sur la base d'une demande de l'OT détaillant le budget prévisionnel et le plan d'actions de l'OT pour lequel la subvention est demandée. »

- **Plan stratégique et marketing 2026**

Le plan stratégique et marketing associé au budget primitif 2026 suit les quatre objectifs de la convention quadripartite pluriannuelle 2024-2026 :

- Faciliter le parcours client, réinventer l'expérience mobilité des visiteurs et des habitants.
- Structurer et mettre en synergie les filières clés du territoire (loisirs et affaires).
- Faire connaître et reconnaître les singularités et marqueurs du Genevois français pour une notoriété renforcée de la destination.
- Doter la destination d'une organisation efficace et moderne pour une action partenariale au service des visiteurs, des habitants et des acteurs du territoire.

Pour chacun de ces objectifs, le plan repose sur cinq piliers :

- Une destination loisirs entre ville et nature.
- Une destination affaires au cœur d'un territoire de pleine vitalité économique.
- Une destination invitante à prendre de la hauteur.
- La garantie d'un équilibre permanent entre ville et nature.
- La prise en compte des spécificités urbaines de la destination.

En 2026, l'EPIC s'engage à développer et à poursuivre les actions suivantes :

- Le cyclotourisme : ViaRhôna, Voies vertes, accueil vélo, Véloroute des 5 lacs.
- La randonnée et l'itinérance : les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, le plan départemental des itinéraires et promenades de randonnée – Création de fiches Topo Rando, coopération avec l'Office de Tourisme Haut-Rhône.
- Le tourisme durable : plan de sensibilisation aux espaces naturels sensibles, dispositif Eco-garde.
- L'étude de fréquentation du Salève et poursuite du pilotage / suivi de l'étude.
- L'observatoire touristique et le suivi de l'économie touristique (fréquentation hôtelière, analyse des consommations).
- Hébergement et Taxe de séjour : renforcement du contrôle et maîtrise de l'évolution des meublés de tourisme.
- Partenariat et sponsoring : soutien aux événements et aux projets s'inscrivant dans le schéma de développement touristique.

La présente délibération a pour objet d'approuver le budget primitif 2026 de l'Office de Tourisme Monts du Genevois, et le plan stratégique et marketing associé.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L134-5, R133-1 à 18, et R134-12 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 7 : développement d'une stratégie de développement économique favorisant la création d'emplois ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière de tourisme ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;

Vu la délibération n° 20231218_cc_tour_158 du Conseil communautaire du 18 décembre 2023 portant approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 entre Annemasse Agglo, La Communauté de Communes du Genevois, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et l'Office de Tourisme Monts du Genevois ;

Vu la délibération n° 2026-02 du Comité de direction de l'Office de Tourisme Monts du Genevois du 21 janvier 2026 portant approbation du BP 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Economie, formation, tourisme, réunie le 26 janvier 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 de l'Office de Tourisme Monts du Genevois, annexé à la présente délibération ;

Vu le plan stratégique et marketing 2026 de l'Office de Tourisme Monts du Genevois, annexé à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : **approuve** le budget primitif 2026 de l'Office de Tourisme Monts du Genevois, figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : **approuve** le plan stratégique et marketing 2026 de l'Office de Tourisme Monts du Genevois, figurant en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : **prévoit** l'inscription des crédits au budget principal – exercice 2026 – chapitre 65 - autres charges de gestion courante.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

F. de VIRY remercie le Président et le Conseil communautaire de lui avoir confié le tourisme en délégation, et mentionne le plaisir qu'il a eu à travailler avec l'Office de tourisme Monts du Genevois, résultat de la décision judicieuse de fusionner les offices de tourisme d'Annemasse et de Saint-Julien-en-Genevois. Malgré de très bons résultats avec l'augmentation du produit de la taxe de séjour plaçant l'Office de tourisme Monts du Genevois parmi les premiers de la Haute-Savoie, qui est l'un des départements français les plus touristiques, la situation de ce dernier reste toutefois très fragile. Les élus doivent donc continuer de se réunir fréquemment pour partager une même vision.

Le Vice-Président mentionne que l'inquiétude soulevée par la volonté de l'Etat de centraliser la taxe de séjour n'est, pour le moment, plus d'actualité, même si cette mesure fragiliserait les offices de tourisme si elle était mise en œuvre.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

V. Compte-rendu des représentations dans les organismes extérieurs

Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR)

Nicolas LAKS informe que le budget primitif du SIVALOR a été adopté le 12 février 2026 par le Comité syndical, s'élevant à 33 millions d'euros en fonctionnement et 12 millions d'euros en investissement. Le nouveau contrat d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique a été approuvé, pour un montant annuel de 7 millions d'euros, sur une période de 10 ans et confié à une filiale de Suez. Est joint à ce contrat un plan de travaux reposant sur 2 axes : améliorer l'extraction des métaux ferreux et non ferreux du mâchefer, qui sont particulièrement valorisés, et réduire la dépendance de l'unité de valorisation énergétique au Rhône, en raison de la hausse de la température de son eau qui entraîne des arrêts de l'incinérateur car elle ne permet plus de condenser les vapeurs produites. Enfin, un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) a été approuvé jusqu'en 2030 pour un montant de 21 millions d'euros dont 12 millions d'euros dédiés à l'unité de valorisation énergétique.

Le Vice-Président annonce que le SIVALOR reversera en 2026 à la Communauté de Communes la somme de 240 000 € et qu'il touchera 3,5 millions d'euros provenant d'un accord résultant d'un contentieux avec une entreprise. Les membres du SIVALOR pourraient donc percevoir une somme supplémentaire. Aussi il espère que le Service gestion et valorisation des déchets pourra alors bénéficier d'un budget plus important.

Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA)

A. MAGNIN mentionne que les aires d'accueil sont complètes à l'exception de celle de Viry.

Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG)

F. BENOIT souligne que le budget primitif du SMAG a été adopté la semaine précédente et que des ajustements ont été demandés en prévision du budget supplémentaire.

Pôle métropolitain du Genevois français

J. BOUCHET annonce la création en 2028 d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) pour le vélo en libre-service transfrontalier, le premier en Europe.

Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74)

A. CUZIN fait part de l'approbation sans observation de l'acquisition par le Syndicat Mixte du Pays du Vuache (SIPV) de la propriété annexe à la gendarmerie.

VI. Compte-rendu des travaux du Bureau communautaire et des décisions du Président

Aucune observation.

VII. Divers

F. BENOIT annonce que le Conseil communautaire d'installation se réunira possiblement le mardi 07 avril 2026. Il remercie l'ensemble des élus pour la belle aventure humaine partagée pendant 6 ans et tout le travail collectif réalisé au service du territoire, malgré ses spécificités. Il salue les compromis trouvés par chacun pour faire avancer les projets, la qualité des débats au sein de cet hémicycle, ainsi que la disponibilité et l'implication des Conseillers communautaires, des Maires et des Vice-Présidents.

Le Président remercie également les agents pour leur professionnalisme, leur loyauté et leur investissement au quotidien, ainsi que Laurent CLAUDEL et Clément AOUIZERATE.

Il fait part du plaisir qu'il a eu à travailler aux côtés des élus et des agents, de la fierté collective d'avoir pu mener des projets au service de la population.

Enfin, le Président souligne l'émotion soulevée par la fin de l'engagement public des élus qui ont fait le choix de ne pas se représenter, soulignant que tout engagement au service de la démocratie locale est précieux. Il leur adresse ses meilleurs sentiments et une bonne continuation dans leurs futurs projets.

L'ordre du jour étant épuisé, F. BENOIT lève la séance à 20h25 et invite les Conseillers communautaires à partager un dernier moment de convivialité.

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



**PRESENTATIONS ANNEXEES
AU PRESENT PROCES-VERBAL**

Rapport social unique 2024 de la Communauté de Communes du Genevois



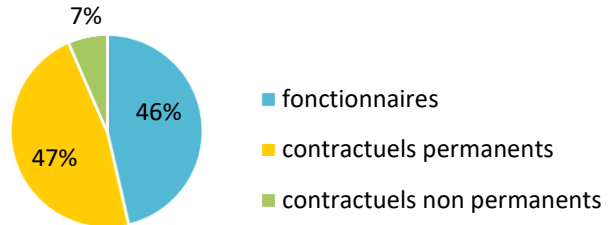
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Effectifs

➔ 291 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 135 fonctionnaires
- > 137 contractuels permanents
- > 19 contractuels non permanents



➔ 3 contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

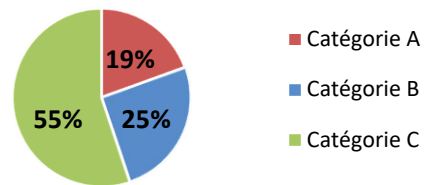
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

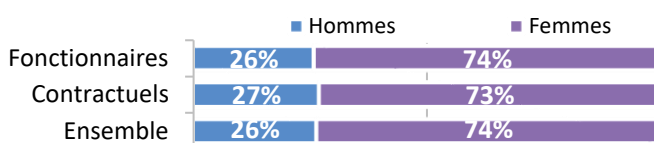
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	33%	28%
Technique	33%	26%	30%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	40%	40%	40%
Police			
Incendie			
Animation	4%	1%	3%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

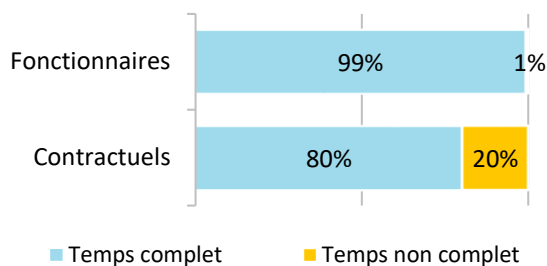


➔ Les principaux cadres d'emplois

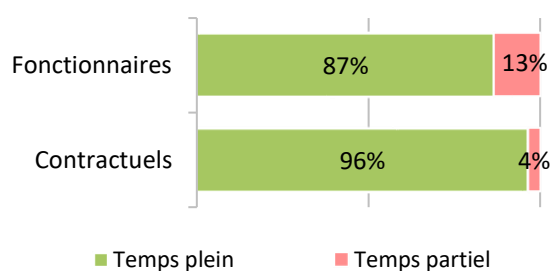
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	20%
Agents sociaux	20%
Auxiliaires de puériculture	15%
Attachés	11%
Adjointes administratifs	10%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	1 fonctionnaire TNC	27 contractuels TNC
Médico-sociale	0%	40%
Animation	17%	0%
Technique	0%	14%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel
12% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

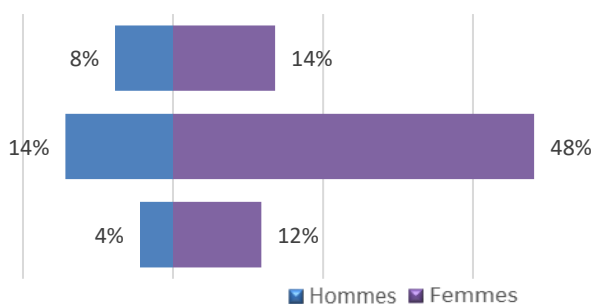
➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 41 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	44,65
Contractuels permanents	37,61
Ensemble des permanents	41,10

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	34,08

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

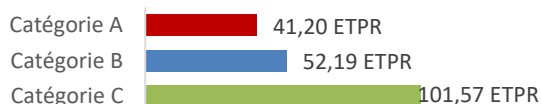
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 197,19 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 109,16 fonctionnaires
- > 85,80 contractuels permanents
- > 2,23 contractuels non permanents

358 886 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 12 agents en disponibilité

> Un agent détaché dans une autre structure

Mouvements

➔ En 2024, 101 arrivées d'agents permanents et 44 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
215 agents	272 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	12,5%
Contractuels	↗	44,2%
Ensemble	↗	26,5%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats dont remplaçants	84%
Mise en disponibilité	9%
Départ à la retraite	7%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	45%
Remplacements (contractuels)	34%
Voie de mutation	16%
Recrutement direct	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➔ 45 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 26,31 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	46 371 001 €	Charges de personnel*	12 198 211 €	➔	Soit 26,31 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	5 881 826 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	97 338 €
Primes et indemnités versées :	1 271 436 €		
IFSE :	1 106 272 €		
CIA :	122 297 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	27 474 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	22 560 €		
SFT (titulaire uniquement) :	38 680 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	49 952 €	40 651 €	24 896 €	31 576 €	18 647 €	29 722 €
Technique	s	48 076 €	22 861 €	s	28 864 €	29 106 €
Culturelle						
Sportive						
México-sociale	35 287 €	35 307 €	22 619 €	30 364 €	28 400 €	28 497 €
Police						
Incendie						
Animation					21 066 €	s
Toutes filières	42 211 €	39 913 €	23 096 €	31 018 €	26 663 €	28 963 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,62 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	20,86%
Contractuels sur emplois permanents	22,48%
Ensemble	21,62%

- ⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 1608,38 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 839 €	810 €	8%	8 740 €	774 €	8%	8 807 €	876 €	9%	9 049 €	821 €	8%
Catégorie B	4 312 €	688 €	14%	6 382 €	657 €	9%	6 165 €	495 €	7%	6 420 €	685 €	10%
Catégorie C	4 133 €	694 €	14%	4 727 €	718 €	13%	4 936 €	353 €	7%	5 178 €	324 €	6%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 7,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 5,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,14%	1,53%	1,83%	0,06%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,14%	1,53%	1,83%	0,06%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	2,88%	2,32%	2,60%	0,06%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 36,9 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 5 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 1,7 accident du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 15 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
3 assistants de prévention désignés dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

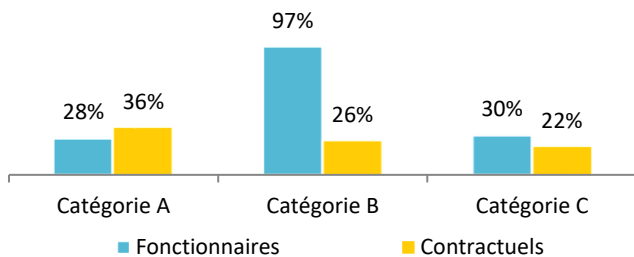
8 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 5 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 75 % sont en catégorie C*

Formation

➔ En 2024, 36,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



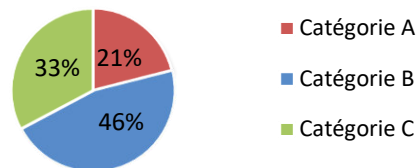
➔ 178 675 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	61 %
Coût de la formation des apprentis	7 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	30 %

➔ 171 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,6 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	77%
Autres organismes	23%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	25 268 €
Montant moyen par bénéficiaire	183 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

➔ Comité Social Territorial

9 réunions en 2024 dans la collectivité

➔ Commissions Administratives Paritaires

➔ 5 réunions en 2024 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

5 réunions en 2024 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2025

Version 1

Actualités de la Communauté de Communes du Genevois

Festival Couleurs d'enfance !

2 rdv gratuits proposés par la CCG :

 **Graines de renard - Spectacle musical et interactif**


 Le mercredi 18 mars à 15h45

 Centre Ecla à Vulbens

 Gratuit sur inscription

 **La magie des sens - Atelier sensoriel Snoezelen**

 Les lundi 23 et mardi 24 mars

 Maison des Habitants à Saint-Julien-en-Genevois

 Gratuit sur inscription



COULEURS D'ENFANCE!

le festival des 0-10 ans

Spectacles, films, jeux, ateliers

Du 1^{er} au 28 mars 2026

Territoire du Genevois

Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Archamps, Vulbens

Bernex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates

www.st-julien-en-genevois.fr

Lignes de bus M et N : fiches horaires à disposition

À la demande de plusieurs Communes, les fiches horaires des lignes M et N ont été mises à jour par Genevois français Mobilités et sont désormais disponibles à la demande (envoyées à l'ensemble des Communes par mail).



COLLONGES-SOUS-SALÈVE > BEAUMONT

VALABLE DU 14/12/25 AU 05/07/26 - SAMEDI

Collonges, Bourg d'en Haut	07:00	07:40	08:20	09:00	09:40	10:20	11:00	11:40	12:20	13:00	13:40	14:20	15:00	15:40
Collonges-sous-Salève, Mairie	07:00	07:40	08:20	09:00	09:40	10:20	11:00	11:40	12:20	13:00	13:40	14:20	15:00	15:40
Croix-de-Rozon, Douane	07:03	07:43	08:23	09:04	09:43	10:24	11:04	11:44	12:24	13:03	13:43	14:24	15:04	15:43
Collonges-sous-Salève, Marché	07:04	07:44	08:24	09:05	09:44	10:25	11:05	11:45	12:25	13:04	13:44	14:25	15:05	15:44
Archamps, Pont de Combe	07:07	07:47	08:27	09:07	09:47	10:28	11:07	11:47	12:27	13:07	13:47	14:27	15:08	15:47
Archamps, Centre de convention	07:09	07:49	08:29	09:09	09:49	10:30	11:10	11:50	12:30	13:09	13:49	14:30	15:10	15:49
Archamps, Communauté-Communes	07:11	07:51	08:31	09:11	09:51	10:32	11:12	11:52	12:32	13:11	13:51	14:32	15:12	15:51
Saint-Julien-en-Genevois, Lathoy hameau	07:15	07:55	08:35	09:15	09:55	10:36	11:15	11:56	12:36	13:15	13:55	14:35	15:16	15:55
Saint-Julien-en-Genevois, Route de Lathoy	07:17	07:57	08:37	09:17	09:56	10:37	11:17	11:57	12:37	13:17	13:57	14:37	15:18	15:56
Saint-Julien-en-Genevois, SNCF	07:19	07:59	08:39	09:19	09:59	10:40	11:19	12:00	12:40	13:19	13:59	14:39	15:20	15:59
Saint-Julien-en-Genevois, Arande	07:21	08:01	08:40	09:21	10:00	10:41	11:21	12:01	12:41	13:21	14:01	14:41	15:21	16:00
Saint-Julien-en-Genevois, Route de Feigères	07:22	08:02	08:42	09:22	10:01	10:42	11:22	12:02	12:42	13:22	14:02	14:42	15:23	16:01
Saint-Julien-en-Genevois, Cervonnex	07:24	08:04	08:44	09:24	10:04	10:45	11:24	12:05	12:45	13:24	14:04	14:44	15:25	16:04
Saint-Julien-en-Genevois, Casino	07:25	08:05	08:45	09:25	10:05	10:46	11:25	12:06	12:46	13:25	14:05	14:45	15:26	16:05
Neydens, Centre de Loisirs	07:27	08:07	08:47	09:27	10:07	10:48	11:27	12:08	12:48	13:28	14:08	14:48	15:29	16:07
Neydens, Les Mouilles	07:28	08:08	08:48	09:28	10:08	10:49	11:28	12:09	12:49	13:29	14:09	14:49	15:30	16:08
Beaumont le Châble	07:32	08:12	08:52	09:32	10:12	10:53	11:32	12:13	12:53	13:33	14:13	14:53	15:34	16:12



INFO TRAFIC :

00800 022 021 20 / APPLICATION « TPG »

WWW.TPG.CH/FR/VOYAGER/INFO-TRAFIC/INFO-TRAFIC

